

N° 2025-100

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU CIA – PROPOSITION DE MODIFICATION

L'an deux mil vingt-cinq le 09 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle,
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes MARTINOD Marie, PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)
MM BOUTY Georges (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE).

Absents :

Mme FAVRE Maryse,
MM. PELLICIER André, URBAIN Xavier, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 3

Pour mémoire, le CST, le Conseil Communautaire et le Conseil d'Administration du CIAS ont validé, lors de leur séance de septembre 2024, les nouveaux critères d'évaluation proposés pour l'attribution du CIA ainsi que les grilles correspondantes.

Après une première année de mise en application, un bilan a été fait auprès des évaluateurs :

- 6 estiment que l'outil est simple à utiliser, qu'il donne un cadre facilitateur et permet davantage de transparence,
- 5 estiment que la définition de nouveaux critères est positive mais ont trouvé l'outil contraignant au niveau des tranches définies pour les appréciations et pensent qu'il serait intéressant de revoir une modulation. Parmi ces 5 évaluateurs, 2 ont eu des difficultés à apprécier ce qui relève de la situation particulière,
- 2 ont trouvé l'outil compliqué à remplir.

Après un nouveau débat en Comité de direction, il a été décidé de ne pas revoir la modulation mais juste de modifier les intitulés des colonnes d'évaluation comme suit :

Applicable en 2025 :

Travail non satisfaisant / attitude inadaptée	Non acquis/non atteint	En cours d'acquisition ou de réalisation	Acquis ou atteint	Maîtrise total / Objectifs dépassés
0	25 points	50 points	75 points	100 points

Proposition pour 2026 :

Travail non satisfaisant / attitude inadaptée	Non atteint	Amélioration possible	Atteint	Maîtrise totale / Objectifs dépassés
0	25 points	50 points	75 points	100 points

Le Comité social territorial qui s'est tenu le 27 juin 2025 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que pour une meilleure évaluation des agents, il est souhaitable de modifier les intitulés des colonnes d'évaluation,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2025,

APPROUVE les modifications à apporter à la grille d'évaluation pour l'attribution du CIA telles que présentées,

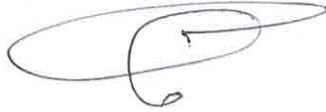
DIT que la grille jointe à la présente délibération annule et remplace la précédente,

DIT que cette grille d'évaluation sera applicable à compter du 1^{er} Juillet 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 09 JUILLET 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX